

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1409 rendant exécutoire la délibération n° 128/6eL du 7 octobre 1964 de la Commission permanente de Assemblée Territoriale modifiant le barème des droits d'exploitation du Port de commerce de Djibouti.

n° 1409

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 octobre 1964

Numéro JO
n° 10 du 01/11/1964

Date du numéro
1 novembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 128/6e E du 7 octobre 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale modifiant le barème des droits d'exploitation du Port de commerce de Djibouti.